

A.M.H. NORMANDIE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 42, Route du Parc, 14860 RANVILLE
852 973 056 RCS CAEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 07 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept novembre,
A dix-huit heures,

Monsieur Carl TROUVE, demeurant 71 Rue de Rouen, 14670 TROARN,

Associé Unique et Président de la société A.M.H. NORMANDIE,

Après avoir exposé que :

- Il conviendrait de transférer le siège social du 42, Route du Parc, 14860 RANVILLE au 71 Rue de Rouen, 14670 TROARN, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- A la modification de l'article 28 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 42, Route du Parc, 14860 RANVILLE au 71 Rue de Rouen, 14670 TROARN à compter du 07 novembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 71 Rue de Rouen, 14670 TROARN".

Le reste de l'article demeure inchangé.



DEUXIÈME DÉCISION

Monsieur Carl TROUVE, Associé unique, décide de modifier comme suit l'article 28 des statuts relatif à la nomination du Président afin de tenir compte de sa nouvelle adresse personnelle :

ARTICLE 28 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

"Nomination du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Monsieur Carl TROUVE
Né le 19 décembre 1970 à CAEN (14)
De nationalité française
Demeurant à 71 Rue de Rouen, 14670 TROARN"

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Carl TROUVE

